

Séance du 02 Avril 2019

Date de la convocation  
29 mars 2019

Date d'affichage  
29 mars 2019

Nombre de membres

En exercice : 19  
Présents : 16  
Votants : 17

L'an deux mil dix-neuf, le mardi deux avril, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 29 mars, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick GRÉGORI, Maire.

**Présents :** M<sup>mes</sup> et M<sup>rs</sup>

Patrick GRÉGORI, Maire,

André BESNIER, Françoise MANIÈRE, Guy VOLLET, Françoise NION, Sophie GOHON, adjoints, Philippe RAGOT, Christian VOLLET, Fanny SEIDENBINDER, Brigitte LAURENT, Joël VOISIN, Philippe GACHELIN, Laurence LEPROUST, Stéphanie COLLET, Laurence MONIN et Christine JUY.

**Absents ayant donné procuration :** M<sup>r</sup> Vincent LEROY (pouvoir à M<sup>me</sup> Brigitte LAURENT).

**Absents :** M<sup>me</sup> Karine VIRLOUVET et M<sup>r</sup> Olivier RONDEAU.

M<sup>me</sup> Sophie GOHON a été désignée secrétaire de séance.

Le Conseil approuve le compte rendu de la réunion du 20 mars 2019 et les membres présents signent le registre des délibérations.

\*\*\*\*\*

#### AUTORISATION DE PROGRAMME - CREDITS DE PAIEMENT - BUDGET ASSAINISSEMENT -

La station d'épuration datant de 1979, une étude complète du système d'assainissement (réseau et station), pour établir un programme de travaux sur les 5 prochaines années doit être réalisée.

Obligatoire tous les 10 ans, cette étude est indispensable pour obtenir des financements de l'Agence de l'Eau lors de travaux futurs (taux de participation de 60 %).

Le coût de l'étude est évalué à 95 000 € HT auxquels s'ajoute une mission de maîtrise d'œuvre estimée à 4 500 € HT (le délai de la prestation est de l'ordre de 24 mois).

Le Conseil décide d'ouvrir l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) ci-dessous, étant précisé que les dépenses seront financées par la récupération de la TVA (20 %), une subvention de l'Agence de l'Eau (40 %), une subvention du Conseil Départemental (20 %) et l'autofinancement.

N°AP : 2019-01

Article	Libellé	Montant de l'AP	CP 2019	CP 2020	CP 2021
2031	Etude réseau / STEP et maîtrise d'œuvre	99 500 €	34 500 €	32 500 €	32 500 €
2033	Frais d'insertion	800 €	800 €		
2762	TVA	20 060 €	7 060 €	6 500 €	6 500 €
<b>TOTAL</b>		<b>120 360 €</b>	<b>42 360 €</b>	<b>39 000 €</b>	<b>39 000 €</b>

Pour : 16  
Contre : 01  
Abstentions

\*\*\*\*\*

#### VOTE DES 4 TAXES

Après en avoir délibéré et à la majorité, le conseil décide de fixer le produit attendu 2019 à 529 445 € et de maintenir, pour 2019, les taux précédents qui sont fixés comme suit :

	Bases prévisionnelles 2019	Taux votés	Produit correspondant
Taxe d'habitation	1 529 000 €	16,48 %	251 979 €
Taxe foncière (bâti)	1 183 000 €	12,95 %	153 199 €
Taxe foncière (non bâti)	414 500 €	29,98 %	124 267 €
<b>Total</b>			<b>529 445 €</b>

Pour : 16  
Contre : 01  
Abstentions

\*\*\*\*\*

### BUDGET PRIMITIF DISTRIBUTEUR A CARBURANTS 2019 -

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif préparé en commission des finances, qui s'équilibre comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	301 352 €	301 352 €
Section d'investissement	50 114 €	50 114 €
<b>TOTAL</b>	<b>351 466 €</b>	<b>351 466 €</b>

**Majorité pour ce budget.**

Pour : 15

Contre : 02

Abstentions :

\*\*\*\*\*

### BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT 2019-

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif préparé en commission des finances qui s'équilibre comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	338 988 €	338 988 €
Section d'investissement	341 558.48 €	341 558.48 €
<b>TOTAL</b>	<b>680 546.48 €</b>	<b>680 546.48 €</b>

**Majorité pour ce budget.**

Pour : 15

Contre : 01

Abstentions : 01

\*\*\*\*\*

### BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2019 -

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif préparé en commission des finances en équilibre pour le fonctionnement et en suréquilibre pour l'investissement:

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	81 425.37 €	81 425.37 €
Section d'investissement	67 946 €	84 371.37 €
<b>TOTAL</b>	<b>149 371.37 €</b>	<b>165 796.74 €</b>

**Majorité pour ce budget.**

Pour : 16

Contre : 01

Abstentions :

\*\*\*\*\*

### BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2019 -

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif préparé en commission des finances qui s'équilibre comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	2 225 686.86 €	2 225 686.86 €
Section d'investissement	1 201 470.30 €	1 201 470.30 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 427 157.16 €</b>	<b>3 427 157.16 €</b>

**Majorité pour ce budget.**

Pour : 16

Contre : 01

Abstentions

\*\*\*\*\*

Le Conseil vote le montant des subventions suivantes aux différentes associations ainsi qu'il suit :

<b>Fitness</b>	<b>900 €</b>	<b>Gym volontaire</b>	<b>1 100 €</b>
<b>Football</b>	<b>4 000 €</b>	<b>Tarot</b>	<b>300 €</b>
<b>APE (école publique)</b>	<b>2 000 €</b>	<b>ADMR</b>	<b>520 €</b>
<b>ACPG/CATM</b>	<b>1 000 €</b>	<b>Ceton Patrimoine</b>	<b>500 €</b>
<b>Club retraités</b>	<b>1 000 €</b>	<b>Pêche</b>	<b>2 000 €</b>
<b>Comité de jumelage</b>	<b>1 000 €</b>	<b>Festi Perche</b>	<b>2 500 €</b>
<b>Chorale Sur Ceton Là</b>	<b>400 €</b>	<b>Amicale des Sapeurs-Pompiers de Ceton</b>	<b>1 400 €</b>
<b>Association Sportive Collège du Theil sur Huisne</b>	<b>640 €</b>		

Pour : 16

Contre :

Abstentions : 01

\*\*\*\*\*

### QUESTIONS DIVERSES -

- ⇒ M<sup>me</sup> Christine JUY rappelle que les jeux situés près de la mairie sont dangereux (tige filetée apparente sur une corde). M<sup>me</sup> JUY demande à ce que les jeux soient au moins retirés, s'il n'est pas possible de les réparer.
- ⇒ M<sup>r</sup> André BESNIER informe de la visite d'une famille américaine sur Ceton fin juin, dont l'un des ancêtres a fait la guerre 1914-1918 et était présent sur la commune en 1918.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H40.